

Conseil portuaire du 20 octobre 2011

Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille onze, le jeudi 20 octobre 14 heures 30, le Conseil portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Stéphane BADOUD, conseiller municipal,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,
Stéphane SAVINEL représentant les professionnels,
Jean-Jacques MERIAUD, Bernard BARBIER représentant les associations.

Absents excusés : Alain LE BIAN, Adjoint à M. Le Maire.

Absents : Evelyne CAVEL, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Secrétaire de séance : Karine HURBAULT.

Ordre du jour :

- Bilan 2011,
- Proposition des tarifs 2012,
- Travaux,
- Personnel,
- Questions diverses.

- Monsieur Biteau demande la parole avant que les différents sujets de l'ordre du jour ne soient abordés, pour noter que la composition du conseil portuaire n'est pas conforme à l'article R. 622-1 du code des ports maritimes, avec un nombre trop important de représentants de la commune par rapport à ce qui est initialement prévu :

« Dans les ports relevant de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire composé ainsi qu'il suit :

1°- Le Maire ou son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux, président ;

2°- Un représentant de chacun des concessionnaires ;

3°- Des membres représentant certains personnels concernés par la gestion du port, à savoir :

a) Un membre du personnel communal ou du personnel mis par l'Etat à la disposition de la commune appartenant au service chargé des ports ;

b) Un membre du personnel de chacun des concessionnaires (...)

4°- Six membres représentant les usagers du port (...) désignés à raison de trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance (...) et trois membres qui représentent les services nautiques, construction, réparation, et les associations sportives et touristiques (...) ».

Il est alors décidé, qu'en cas de vote, seuls deux des représentants de la commune auront un droit de vote.

- Monsieur Charlet rappelle qu'à chaque représentant des usagers du port est désigné un suppléant ; seuls les titulaires sont autorisés à assister au conseil portuaire (les suppléants les remplaçant en cas d'absence).

1- BILAN 2011

Monsieur Mouclier donne lecture du bilan de la saison 2011, arrêté au 15 octobre 2011.

- Contrats annuels et de longue durée (amodiations) :

- Nombre de contrats :

594 contrats annuels pour monocoques,
10 contrats annuels pour multicoques,
80 contrats de longue durée pour monocoques.

- Recettes 2011 :

Contrats annuels :	696 409.11€ HT
Amodiations :	+ 8 028.27€ HT
Redevances Annuelles d'Usage :	+ 22 435.05€ HT

	726 872.43€ HT
Locaux commerciaux :	+ 99 991.15€ HT

	826 863.58€ HT

- Activité saisonnière :

		Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant HT	Montant TTC
Escale		3036	5986	83 477.60€	99 839.22€
Hebdo/Mensuel		277	12290	112 506.15€	134 557.36€
Forfait Hiver		30		20 133.31€	24 079.45€
Mouillage	Hebdo/ Mensuel	28		1 812.79€	2 168.10€
	Forfait été 01/07-31/08	5		681.02€	814.50 €
	Forfait 01/05-30/09	49		8 048.53€	9 626.05€
TOTAL				226 659.40€	271 084.68€

- Le nombre de visiteurs est stable par rapport à 2010. Le niveau de fréquentation étant élevé, il semble difficile de faire mieux en saison (mais la qualité des équipements peut favoriser la venue des plaisanciers hors-saison).

- Monsieur Charlet indique que CREOCEAN a mené une étude d'impact pour le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire des zones de mouillage (des Alises et des Huttes), valable dix ans.

Le nombre de corps-morts pris en compte a été revu à la baisse par rapport aux années passées car certaines zones sont désormais inexploitable, et certains d'entre eux restaient libres même en pleine saison.

A ce jour, nous comptons :

- 36 corps-morts aux Huttes (au lieu de 65),
- 33 corps-morts aux Alises (au lieu de 59),
- 15 corps-morts à Soubregeon.

Coût de l'étude d'impact : 13 469€ HT.

		Nombre de séjours	Montant HT	Montant TTC
Parking à terre	01/06-30/09	50	5 258.48€	6 289.15€
	01/01-31/05	64	3 666.80€	4 385.50€
	01/10-15/10			
Zone technique		395	3 082.83€	3 687.07€
Cale	Jour/Hebdo	369	3 071.73€	3 673.80€
	Forfait 5 passages	222	4 859.94€	5 812.50€
	Saison (01/04-30/09)	3	451.50€	540.00€
	Mois	22	1 281.52€	1 532.70€
	Année	7	574.08€	686.60€
TOTAL			22 246.88€	26 607.32€

- Laverie/Internet :

Laverie : 3 374.73€ HT (4 962.44€ HT en 2010, soit une baisse de 31%, due à une réouverture de la laverie que début juillet 2011, en même temps que le bloc sanitaire).

Internet : 4 402.50€ HT (5 132.61€ HT en 2010).

- Associations/Régates :

Le Port de Saint-Denis a accueilli 16 associations ou régates.

Une réduction de 20% du tarif affiché est accordée aux écoles de voile, toute l'année, ainsi qu'aux groupes entre le 1^{er} septembre et 30 juin, ayant fait une demande de réservation préalable.

Seules quatre manifestations ont pu bénéficier de la gratuité :

- *Le Grand Largue* regroupe chaque année des jeunes placés dans des établissements d'éducation spécialisée. Les activités qui se déroulent en mer, ont pour but de favoriser leur adaptation à la vie sociale, de leur faire connaître une autre image de la vie, de leur faire découvrir la navigation et la voile grâce à des propriétaires de voiliers qui mettent bénévolement leurs bateaux à leur disposition,

- *DéfiVoile* regroupe chaque année des équipages mixtes composés de jeunes et d'adultes valides et en situation de handicap,

- *Fleuves, Iles et Pertuis* a regroupé une quarantaine de bateaux traditionnels,

- *L'Open Bar* est une compétition de pêche au leurre organisée par l'Amicale des Pêcheurs d'Antioche (APA).

- Liste d'attente :

Au 15 octobre 2011, la liste d'attente comptait 395 inscrits, répartis de la façon suivante :

- < 6m : 44
- 6 à 6.99m : 155
- 7 à 7.99m : 64
- 8 à 8.99m : 51
- 9 à 9.99m : 31
- 10 à 10.99m : 19
- > 11m : 28
- Multicoque : 3

Rappel : le conseil municipal du 13 octobre 2010 a décidé qu'en cas de refus d'une proposition de place, le demandeur sera radié de la liste d'attente ou réinscrit à sa demande en fin de liste.

2- PROPOSITION DES TARIFS 2012

- Les représentants des usagers du port proposent une augmentation des tarifs n'excédant pas 1.50% pour les contrats annuels, de longue durée, les contrats « visiteurs », zone technique, parking à terre, utilisation de la cale de mise à l'eau (l'indice des ménages urbains hors tabac en 2010 était d'environ 1.50%).

- Monsieur Charlet souligne que compte tenu de l'étude d'impact pour le renouvellement de l'AOT des zones de mouillage, il semble justifié d'augmenter significativement les locations des corps-morts. En effet, un coût de revient d'un mouillage serait d'environ 235€ TTC, alors que la location en 2011 pour la saison complète était de 196.45€ (sachant que tous les corps-morts ne sont pas loués durant les 5 mois entiers).

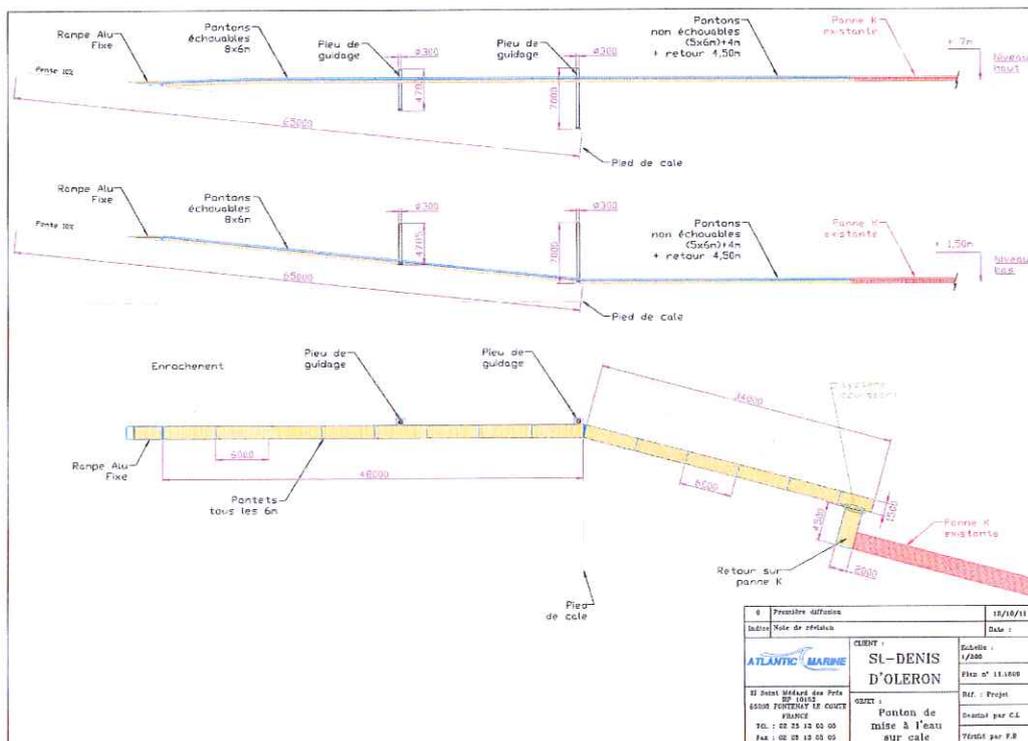
$235€ = \text{chaîne, manille, bouée... (sur 3 ans)} + \text{Charges d'entretien et de fonctionnement} + \text{Redevance à l'Etat} + \text{Etude d'impact (sur 10 ans)}$.

Il paraît alors raisonnable d'ajuster les tarifs de location des corps-morts à 250€ (soit environ 30% d'augmentation) pour la saison complète, et d'augmenter ainsi les autres tarifs du mouillage du même pourcentage.

3- TRAVAUX

Monsieur Charlet énonce les différents travaux envisagés :

- Dragage (durant l'hiver 2012/2013),
- Désensablement des pièges à sable,
- Changement des anodes sacrificielles sur certains pieux (la protection cathodique permet de protéger le métal contre la corrosion),
- Peinture des pieux,
- Platelage d'une panne,
- Changement des bornes électriques existantes par des bornes électriques temporisées (sur les pannes où cela n'a pas été encore fait), voire augmentation du nombre de bornes sur le ponton visiteurs,
- Mise en place d'une passerelle d'échouage du ponton K à la cale de mise à l'eau (le long des enrochements)



Cette passerelle serait un ponton d'attente pour les manutentions. Le stationnement y serait limité.

Le dragage et le désensablement des pièges à sable devront se faire mais le reste des travaux sera étalé dans le temps, suivant les fonds disponibles (le dragage représentant un budget important).

4- PERSONNEL

Madame D'Aietti a été embauchée du 1^{er} mai au 30 septembre 2011, en complément du poste de Mme Hurbault.

Monsieur Mouclier souligne que cet emploi supplémentaire a ainsi permis d'ouvrir la capitainerie plus tard le soir, et de travailler à trois agents les samedis hors saison, permettant d'optimiser l'accueil des visiteurs.

5- QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur Biteau fait part du mécontentement de nombreux plaisanciers vis à vis de la station carburant, compte tenu du nombre répété de pannes.

Monsieur Charlet répond que les agents du port font le nécessaire auprès de E. LECLERC le plus rapidement possible lorsqu'un dysfonctionnement est constaté, et qu'il a lui-même pris contact avec les responsables du Centre. Des travaux ont été entrepris fin juillet afin de changer tout le câblage de la station.

Il insiste bien sur le fait que le Centre E. LECLERC ne veut pas abandonner cette station et met tout en œuvre pour la fiabiliser.

Malgré les pannes, il faut tout de même noter que le volume de carburant distribué a triplé depuis que la station E. LECLERC est installée.

2- Monsieur Biteau fait part d'une demande d'un professionnel de manutention souhaitant la mise en place d'un lampadaire sur la partie droite de la zone technique au niveau des engins.

3- Les représentants des plaisanciers notent qu'il serait intéressant de faire un sondage auprès des titulaires de contrats annuels et amodiataires afin de savoir s'ils seraient favorables ou non à la mise en place de portillons sécurisés à l'entrée des pontons.

En effet, quelques vols ont pu être constatés, notamment des bumpers et pare-battages...plus particulièrement sur les pontons du petit bassin.

4- Monsieur Meriaud fait la remarque que certains plaisanciers nettoient leurs filets sur les pontons, bien que cette pratique soit formellement interdite.

5- Il est rappelé que certains plaisanciers ont une vitesse excessive dans le chenal d'accès au port ainsi que dans le bassin. Il est alors suggéré de communiquer à nouveau auprès des usagers.

6- Concernant la demande de création d'un abri à vélos près du bloc sanitaire côté parking nord, effectuée lors d'un précédent conseil portuaire, Monsieur Charlet annonce que le dossier d'autorisation doit tout d'abord passer à la commission des sites. Le dossier est donc en cours.

7- Monsieur Barbier note qu'il serait intéressant de faire une étude de faisabilité sur la mise en place d'un câblage télévision (comme cela se ferait dans d'autres ports).

8- Conformément à l'article 33 du règlement du port, Monsieur Mouclier fait part de la demande de deux plaisancières souhaitant que les contrats soient transférés à leur nom, suite au décès de leur mari.

L'unanimité des membres du Conseil Portuaire donne un avis favorable.

La séance est levée à 17h30.